

Ref : CA2024/29

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 08 MARS 2024

DÉLIBÉRATION PORTANT APPROBATION DE RÈGLEMENTS DE CONCOURS DE L'UNIVERSITÉ BORDEAUX MONTAIGNE

➔ Le **CONSEIL D'ADMINISTRATION** de l'Université Bordeaux Montaigne, réuni en sa séance
du **08 mars 2024** sous la présidence de Monsieur Lionel LARRÉ,

*Vu le code de l'éducation, et notamment ses articles L.712-2, L.712-3,
Vu les statuts en vigueur de l'Université Bordeaux Montaigne,*

➤ *Après en avoir délibéré,*

➔ **DÉCIDE :**

Article 1 :

Le conseil d'administration de l'Université Bordeaux Montaigne (UBM) approuve le règlement du concours photo « votre représentation de la France » du département DEFLE de la composante CLEFF de l'Université Bordeaux Montaigne, tel que défini en document ci-joint.

Article 2 :

La présente délibération sera transmise à Madame la rectrice de la région académique Nouvelle-Aquitaine, rectrice d'académie de Bordeaux, chancelière des universités d'Aquitaine. Elle sera publiée sur le site internet de l'université conformément aux dispositions statutaires relatives à la publication des actes réglementaires de l'université Bordeaux Montaigne.

Délibéré (en mode hybride présentiel & à distance) par le conseil d'administration, à Pessac, le 8 mars 2024.

Membres présents	10
Membres représentés	9
Abstention (s)	0
Votants	19
Blanc(s) ou nul(s)	0
Suffrages exprimés	19
Pour	19
Contre	0



19 AVR. 2024

Le Président,



Lionel LARRÉ.

Publié le :

Transmis à Mme la Rectrice de l'Académie de Bordeaux :

19 AVR. 2024